



Réf. Farde e-Assemblées : 2480624

N° OJ : 334

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Appel à projet Genre et Urbanisme - Désignation lauréats 2022.- Subsidies.- Montant total : 103.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que, historiquement, l'urbanisme et l'architecture sont et restent des questions essentiellement masculines ;

Considérant en conséquence que la ville et l'espace public ont été conçus d'un point de vue masculin, sans tenir compte des besoins des femmes et des filles ;

Considérant que de nombreuses études confirment que faute d'approche sensible au genre, les femmes et les filles se sentent (et sont) moins en sécurité dans l'espace public, se déplacent dès lors différemment dans la ville et ne peuvent pas tirer pleinement parti des possibilités offertes par celle-ci ;

Considérant que l'inégalité (de genre) dans l'accès et l'utilisation de l'espace public est perpétuée par la non-intégration de la dimension de genre dans la planification et le développement de la ville ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a lancé un appel à projets visant des initiatives sur le genre et l'urbanisme ;

Considérant que les projets introduits doivent poursuivre au moins à un des objectifs suivants :

- Projets visant à rendre les espaces publics, l'architecture et le développement urbain inclusifs;
- Projets consacrés à la sensibilisation, l'étude ou la mise en lumière du vécu du genre dans l'espace public, l'architecture ou le développement urbain;
- Projets qui se concentrent sur un espace public spécifique dans la ville ou sur l'espace public dans son ensemble.

Considérant que la Ville de Bruxelles a mis à disposition un budget de 80.000,00 EUR à cet effet ;

Considérant que l'appel s'est déroulé du 10/05/2022 au 27/06/2022 ;

Considérant que 18 propositions de projets ont été soumises ;

Considérant que la sélection des dossiers a été effectuée le 14/07/2022 par un jury affilié à la Ville de Bruxelles et un membre externe, composé de :

- Lola Dirx, représentante du cabinet de l'Urbanisme - Espaces publics;
- Thomas Vandenbrom, représentant de la cellule Planification et Développement du Département Développement urbain;
- Nicolas Gheude, représentant du cabinet Régie Foncière - Egalité des chances;
- Sassia Lettoun, coordinatrice cellule égalité des chances;
- Justine Gloesener, chercheur Université de Liège.

Considérant que ce dernier a jugé les candidatures sur base des critères suivants :

- la contribution du projet aux objectifs du programme de politique générale des autorités communales de Bruxelles ;

- l'ancrage local et social du projet ;
- le caractère innovant du projet ;
- le caractère inclusif du projet et la coopération avec les groupes cibles ;
- le rapport coût-bénéfice du projet ;
- la faisabilité du projet ;
- le démarrage ou la mise en œuvre du projet au cours de l'année 2022.

Considérant qu'au regard de ces critères, 6 projets ont été sélectionnés par le jury ;

Considérant que le budget prévu de 80.000,00 EUR s'est avéré insuffisant pour financer les 6 projets ;

Considérant que 23.000,00 EUR du budget de subvention pour l'appel à projet "l'Artisanat et patrimoine" sont ajoutés au budget de subvention pour "Genre et Urbanisme" ;

Considérant que cela portera le budget total pour "Genre et développement urbain" à 103.000,00 EUR ;

Considérant que ce budget a été réparti entre les projets sélectionnés comme suit :

- "Girls Make The City", ZIJkant vzw pour un montant de 30.000,00 EUR ;
- "Stalingrad au féminin!", STALEM asbl pour un montant de 20.000,00 EUR ;
- "Girls n' Play", RED/Laboratoire Pédagogique asbl pour un montant de 30.000,00 EUR ;
- "Queering Brussels", L'architecture qui dégenre asbl pour un montant de 7.000,00 EUR ;
- "Meisjes en het samen innemen van publieke ruimte in de wijk Anneessens", JES Brussels pour un montant de 5.600,00 EUR ;
- "Het Bureau van Stadsverzamelaars", Lilith & Mo vzw pour un montant de 10.400,00 EUR.

Considérant les crédits disponibles à l'article 93006/33202 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : La désignation des lauréats ZIJkant vzw, STALEM asbl, RED/Laboratoire Pédagogique asbl, L'architecture qui dégenre asbl, JES Brussels et Lilith & Mo vzw, pour l'appel à projets ayant pour but de sensibiliser, d'étudier et de mettre en lumière le vécu du genre dans l'espace public, l'architecture ou le développement urbain.

Article 2 : L'octroi d'un subside de 30.000,00 EUR à ZIJkant vzw, de 20.000,00 EUR au STALEM asbl, de 30.000,00 EUR au RED/Laboratoire Pédagogique asbl, de 7.000,00 EUR à L'architecture qui dégenre asbl, de 5.600,00 EUR à JES Brussels et de 10.400,00 EUR à Lilith & Mo est adopté.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 2 sera financée par la trésorerie.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[Appel à Projet 2022 FR: Genre en Urbanisme \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)